Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

GRANDE-BRETAGNE – La restauration doit étiqueter

Par Inf'OGM

Publié le 01/10/1999

En application au règlement européen 1139/98/CE, une loi, entrée en vigueur le 19 septembre, oblige les restaurants, les pubs, les traiteurs à mentionner la présence d'OGM dans les plats. Toute fraude est passible d'une amende de 5000£. La plupart des restaurants ont préféré supprimer les OGM de leur menu.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/grande-bretagne-la-restauration-doit-etiqueter/